

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN ,Régis MOREL, Françoise ROMANET,**

Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN



Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/9 : Décision Modificative sur le Budget principal

Monsieur le Trésorier nous a fait part d'un dépassement de crédit à hauteur de 1 581.56 € sur l'opération 18: réfections extension des ateliers municipaux ; notamment sur le compte 2313
Il s'agit donc de prendre une DM pour couvrir ce dépassement :

Dépenses d'investissement :
Compte 2313-Opération 18
+ 1 581.56 €

Compte 2313 -HO
- 1 581.56 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette DM sur le budget Principal

À Faux la Montagne, le 3/02/2021
La Maire
C.MOULIN

